

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République, **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, a signé, ce vendredi 21 juillet 2023, un décret de nomination au Conseil Supérieur de la Magistrature.

Ainsi, Monsieur **Mamadou KONE**, Magistrat hors hiérarchie, Groupe A échelon unique, précédemment Président du Conseil Constitutionnel, est nommé Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, pour un mandat de cinq (05) ans.

Le Président de la République adresse ses remerciements à Monsieur Mamadou KONE, pour son action à la tête du Conseil Constitutionnel et lui adresse ses vœux de succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Fait à Abidjan, le vendredi 21 juillet 2023

La Secrétaire Générale Adjointe de la Présidence de la République :



Masséré TOURE-KONE